

Restitution recueil indicateurs AHI

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015

Sommaire

SYNTHESE	3
1 Activité des structures : capacités autorisées, nombre annuel de personnes hébergées et durée moyenne de séjour	4
1.1 En hébergement d'urgence	4
1.2 En hébergement d'insertion.....	4
1.3 En logement adapté	5
2 Profil des personnes accueillies tous dispositifs confondus	6
2.1 Répartition par sexe, âge	6
2.2 Composition familiale des personnes hébergées ou logées en 2015	8
2.3 Situation administrative des personnes hébergées en hébergement d'urgence, stabilisation et CHRS	9
2.4 Situation socio-professionnelle	10
2.5 Situation par rapport aux ressources.....	12
3 Les situations par rapport au logement à l'entrée dans le dispositif	13
Focus par dispositifs :	13
4 Les sorties (en nombre de ménages)	14
Focus par dispositifs :	15

SYNTHESE

Quels objectifs ?

- ✓ Anticiper et formaliser la collecte de données,
- ✓ Harmoniser la présentation et l'exploitation des données,
- ✓ Répondre aux différentes enquêtes.

Il se veut être un document synthétique, un outil d'évaluation et de pilotage des actions financées par la DDCS 34 en matière d'hébergement et de logement accompagné.

Les données seront recueillies, compilées, exploitées par le SIAO dans le cadre de sa fonction d'observatoire.

Qui est concerné ?

Les dispositifs et activités liés au secteur AHI :

- ✓ Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO),
- ✓ Hébergement d'urgence,
- ✓ Hébergement d'insertion,
- ✓ Logement accompagné.

Les opérateurs bénéficiant d'une convention financière sur le Budget Opérationnel du Programme 177 ou d'une Dotation Globale de Fonctionnement.

Ne sont pas concernés par ce recueil, les indicateurs relatifs aux dispositifs d'Accueil de Jour (ADJ), les Services d'Accueil et d'Orientation (SAO), le 115, équipes mobiles, SAMU SOCIAL.

A quelle fréquence ?

Ce recueil est renseigné deux fois par an par les opérateurs hébergement-logement qui renseignent les données pour le 1^{er} semestre et l'année pleine.

Par ailleurs, il regroupe :

- les différents indicateurs d'activités dont ceux annexés aux conventions financières,
- les enquêtes nationales,
- les enquêtes régionales.

Et il se substitue au tableau de sorties d'hébergement vers le logement demandé jusqu'alors semestriellement par la DDCS 34 et aux différents rapports d'activités quantitatifs transmis à la DDCS annuellement.

Qui a répondu ? 23 structures ont répondu et 21 recueils ont été exploités. Les recueils arrivés hors délai (au nombre de 2) n'ont pu être pris en compte dans la présente restitution.

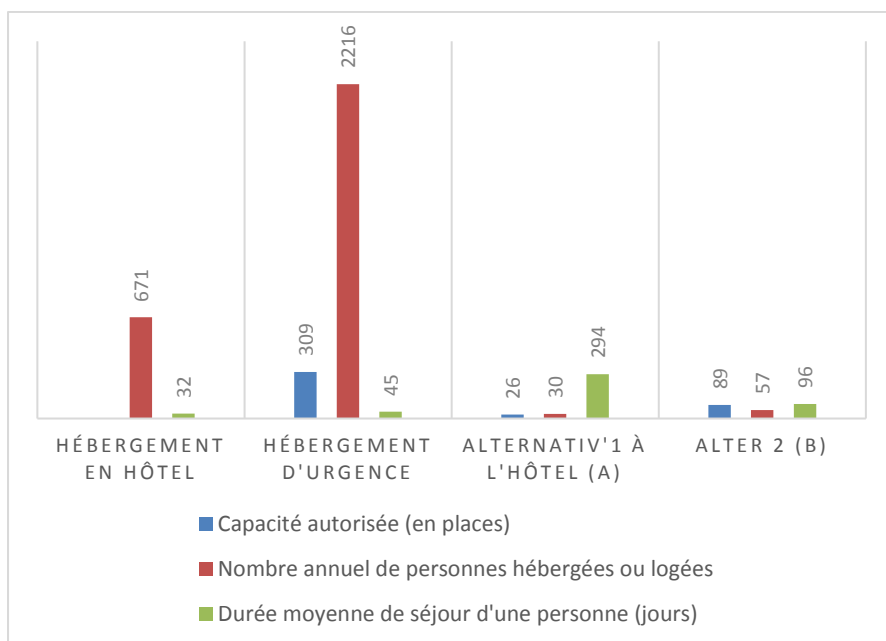
ABES, ADAGES (hors résidence accueil), AMICALE DU NID, ADOMA (données de la pension de famille-maison relais), AERS, ATU, L'AVITARELLE, E. BOUISSONNADE, EMMAUS, CLLAJ, FARE, GESTARE, HABITAT JEUNE BEZIERS, HABITAT JEUNE MONTPELLIER, FJT SETE, HABITAT ET HUMANISME, ISSUE, LA CLAIRIERE, PACT HERAULT, RESIDENCE ACCUEIL ISATIS, ENFANCE ET SOLIDARITE, SOLIDARITE URGENGE SETOISE, Village Jules Guesde (DEUXCHOESLUNE).

La présente restitution reprend les différents onglets du recueil d'indicateur : Activité des structures, Population (sexe, âge, composition familiale, situation administrative, droits sociaux ouverts, situation socio-professionnelle, revenu, situation par rapport au logement à l'entrée dans le dispositif, les types de sorties des dispositifs d'hébergement-logement adapté).

1 Activité des structures : capacités autorisées, nombre annuel de personnes hébergées et durée moyenne de séjour¹

Précision méthodologique : les doublons n'ont pu être neutralisés à la compilation des données ; les données renseignées ne sont pas nominatives et ne permettent pas de distinguer les personnes différentes. Ainsi, au sein d'une même structure, une personne hébergée sur l'urgence puis sur l'insertion sera comptabilisée deux fois. De même, une personne ayant fait plusieurs entrées et sorties sur différentes structures sera elle aussi comptabilisée plusieurs fois.

1.1 En hébergement d'urgence



Le taux d'occupation est de 92% pour l'hébergement d'urgence. La durée moyenne est de 63 jours pour l'hébergement d'urgence hors hôtel. A noter des écarts allant de 10 jours à 180 jours.

Le taux d'occupation est de 93% pour le dispositif "Alternatif 1" et de 34% pour "Alter2", il est important de préciser que ce dispositif s'étant développé en 2015, des places "Alter2" étaient donc en cours d'ouverture et encore non pourvues.

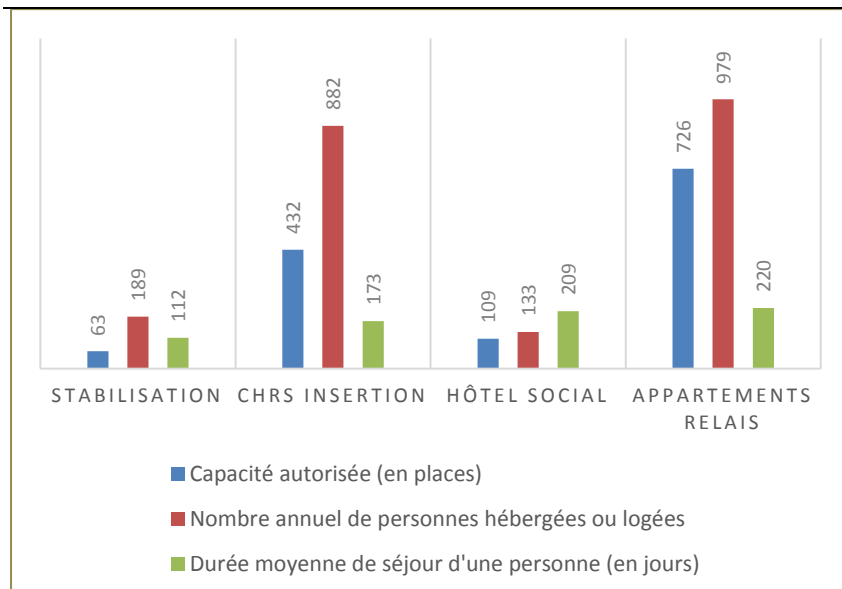
L'hébergement en hôtel comprend à la fois des places d'hébergement d'urgence à l'année ainsi que les mises à l'abri à l'hôtel dont disposent un certain nombre d'opérateurs.

N.B. L'hébergement hivernal n'est pas comptabilisé dans sa globalité dans la mesure où certains dispositifs n'ouvrent qu'à l'occasion du DHU (associations caritatives) et qu'il n'est pas demandé à ces derniers de renseigner la présente enquête.

1.2 En hébergement d'insertion

Les hébergements d'insertion recouvrent les dispositifs suivants : stabilisation, CHRS, appartement-relais, hôtel social. L'hébergement y est provisoire et il ne donne pas lieu à l'établissement d'un bail mais à un contrat de séjour, ne requiert pas le versement d'un loyer mais une participation financière de l'hébergé, n'ouvre pas de droit à l'APL.

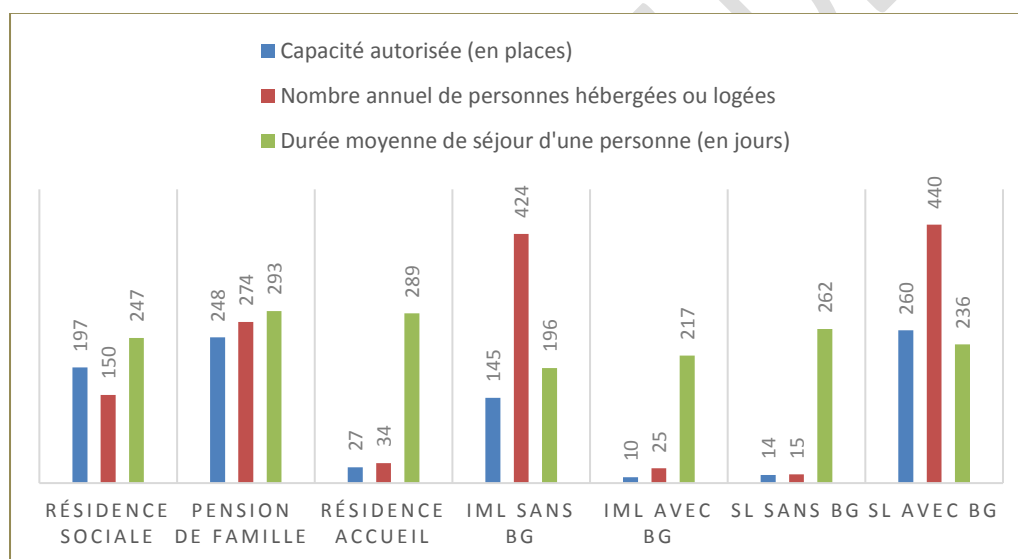
¹ Les durées moyennes de séjours (DMS) sont calculées en jours sur la base de la formule suivante : Nombre annuel de jours d'hébergement ou logement / nombre annuel de personnes hébergées ou logées en 2015. Ne sont donc pas comptabilisées les durées d'hébergement des personnes déjà présentes au 1^{er} janvier 2015.



Dispositif	Taux d'occupation
Stabilisation	92%
CHRS	97%
Hôtel social	72%
Appartements relais	87%

1.3 En logement adapté

Ces dispositifs offrent à leurs occupants une solution temporaire ou durable, ils ont un statut d'occupation (bail ou titre d'occupation) avec garantie de maintien dans les lieux et bénéficient des aides au logement.



Dispositif	Taux d'occupation
Résidence sociale	64%
Pension de famille	99%
Résidence accueil	99%

SL sans BG : sous-location sans bail glissant. SL avec BG : sous location avec bail glissant. IML : Intermédiation locative

A noter que les taux d'occupation de certains dispositifs : IML, sous-location et foyers de jeunes travailleurs ne peuvent être présentés et ce en raison d'un décompte en logement et non en places dans les capacités renseignées. La version 2016 du recueil d'indicateurs permettra de calculer le taux d'occupation de ces dispositifs.

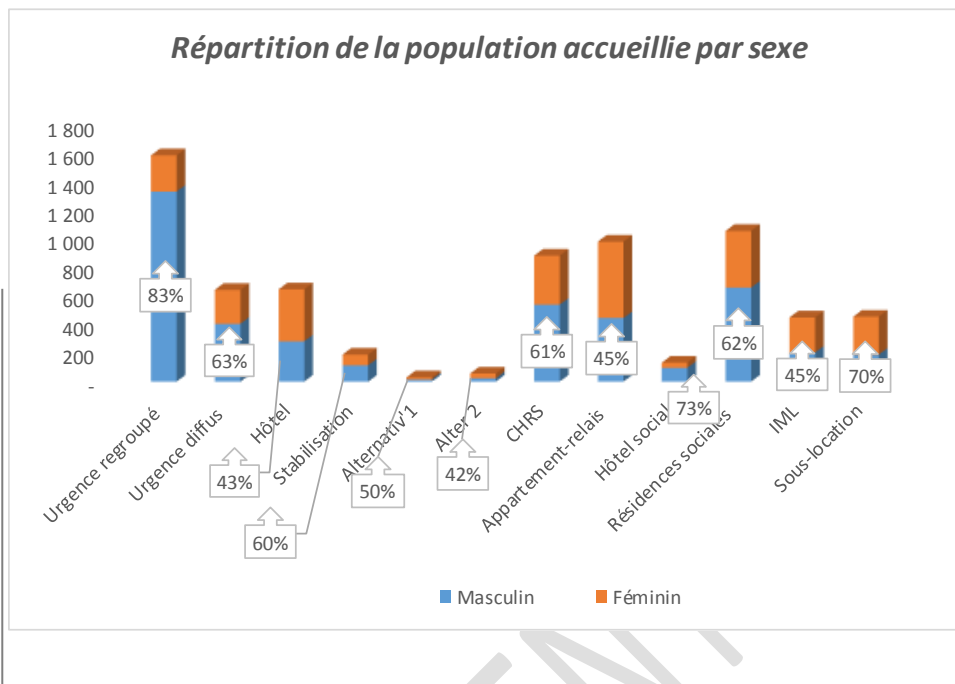
Pour le dispositif "Résidence sociale", 50 places sont attribuées à Emmaüs mais elles ne sont pas comptabilisées dans ce recueil.

Le taux d'occupation des résidences sociales de 64% s'explique par la fermeture de places pour travaux.

2 Profil des personnes accueillies tous dispositifs confondus

La consigne de remplissage du recueil précise qu'il s'agit de renseigner la situation des personnes à leur entrée dans le dispositif.

2.1 Répartition par sexe, âge

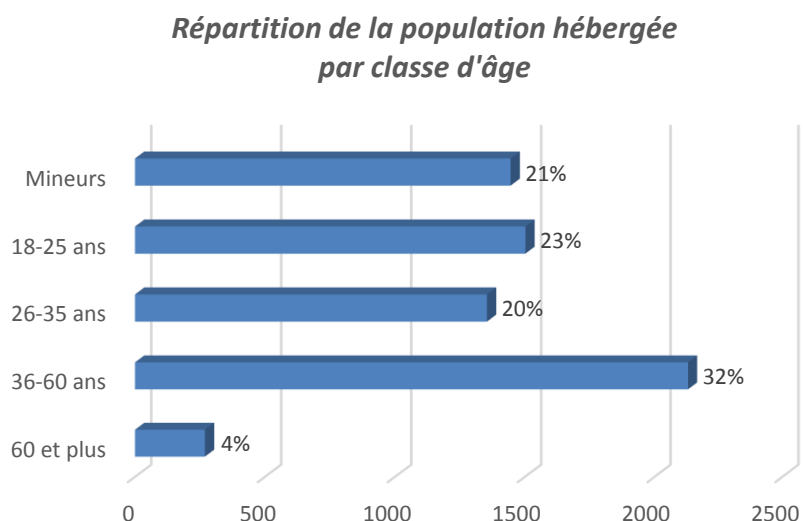


La population accueillie est majoritairement composée **d'hommes**, soit une moyenne de 58% sur l'ensemble des dispositifs.

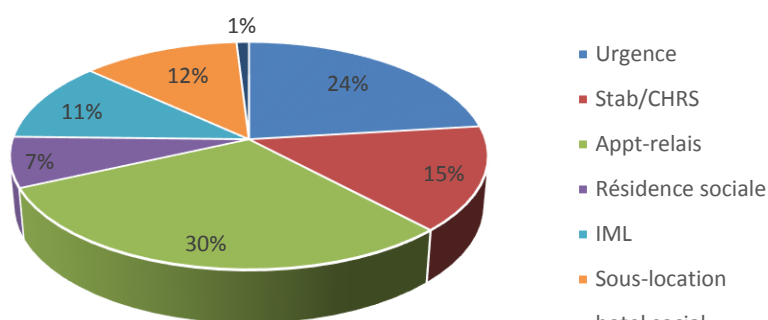
On note toutefois de fortes disparités avec 83% d'hommes accueilli sur l'hébergement d'urgence en regroupé. Ceci s'explique par le fait que ces places leur sont majoritairement dédiées, tandis que les autres modes d'accueil, diffus et hôtel, notamment, sont plutôt réservés aux femmes et aux familles.

Sur 6 932 personnes accueillies en 2015, tous dispositifs confondus, 21 % étaient mineurs, dont 24% d'enfants de moins de 3 ans.

NB : Les mineurs sont accompagnés de leurs parents.



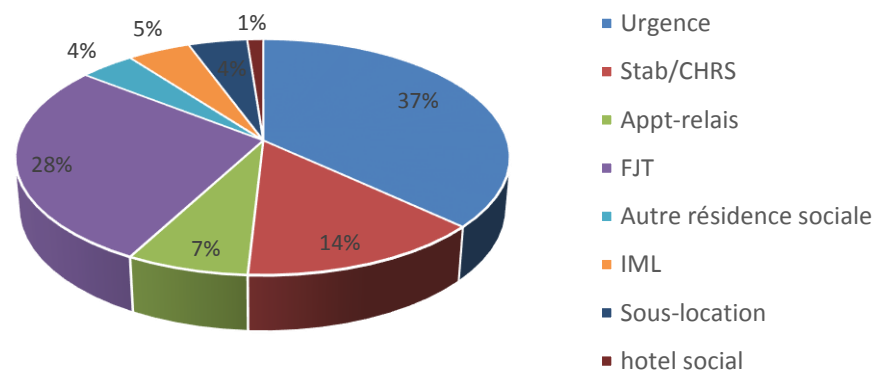
Répartition des mineurs par dispositifs



Les mineurs (accompagnés de leurs parents) sont essentiellement présents sur les dispositifs suivants :

- Appartement relais (30%)
- CHRS (15%)
- Hébergement d'urgence (24%)

Répartition des 18-25 ans par dispositifs



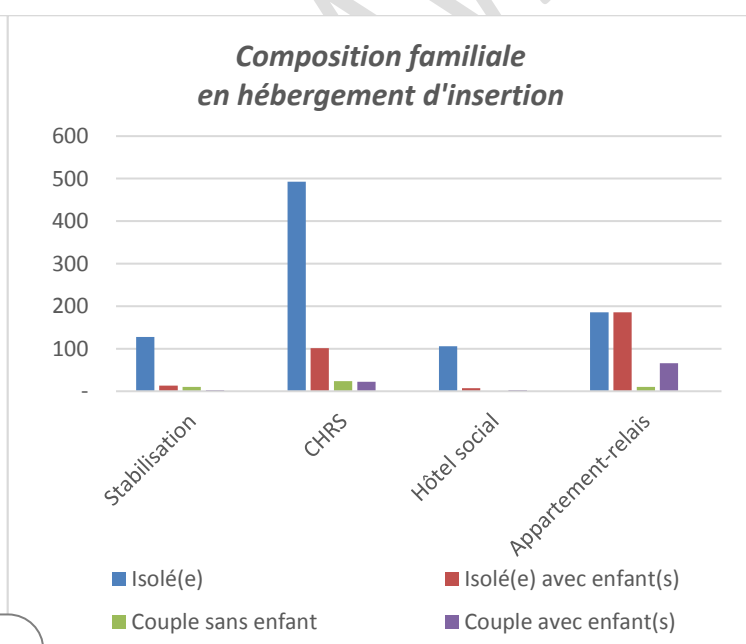
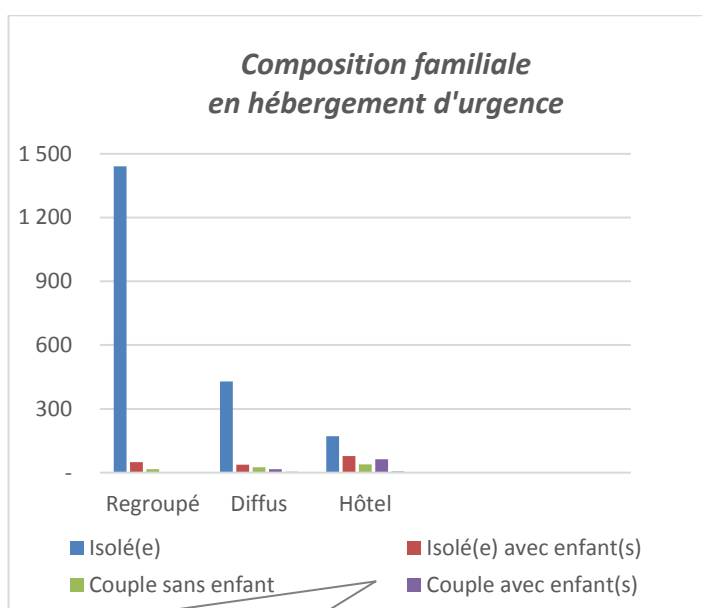
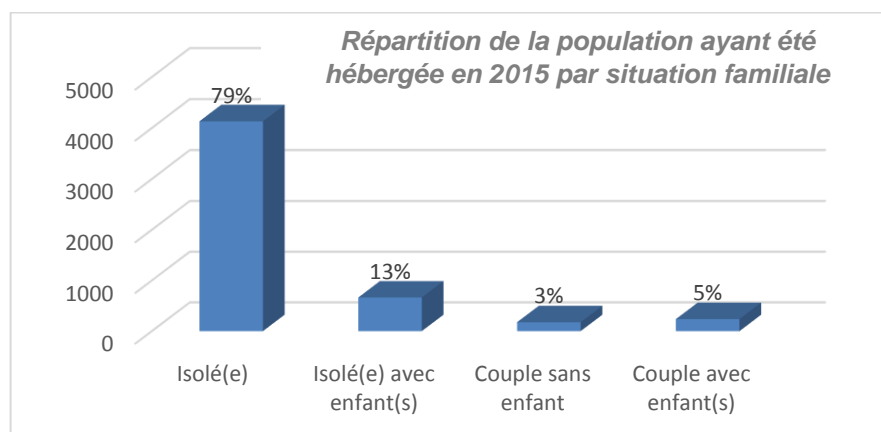
Les jeunes majeurs de 18-25 ans sont majoritairement hébergés sur les dispositifs de :

- l'urgence (37%)
- en FJT (28%)
- en stabilisation ou CHRS (14%)

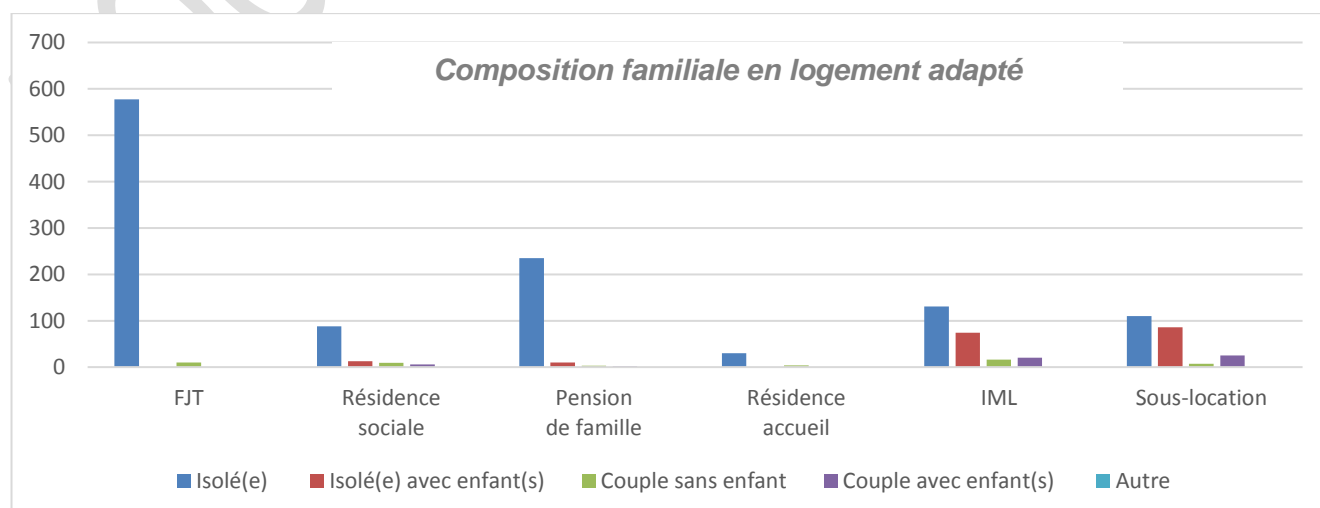
Ces données sont à corrélérer avec les places qui leur sont spécifiquement dédiées.

2.2 Composition familiale des personnes hébergées ou logées en 2015

La sur-représentation des personnes isolées peut s'expliquer par le nombre de places ouvertes pour cette spécificité de publics.

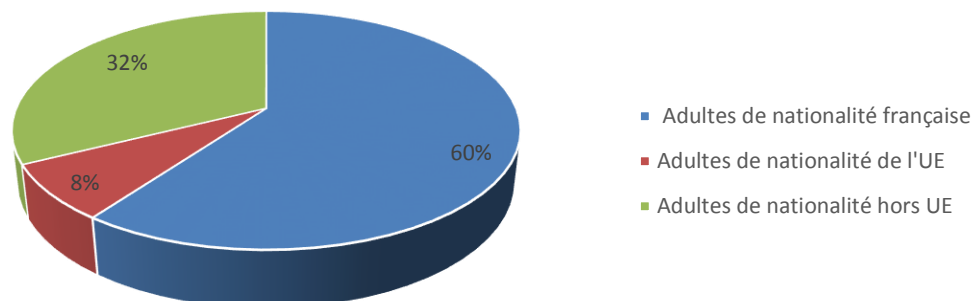


Les isolés sont hébergés majoritairement en regroupé du fait de la typologie des places existantes. Les isolés avec enfants et les couples avec enfants sont principalement hébergés à l'hôtel et en appartement diffus.



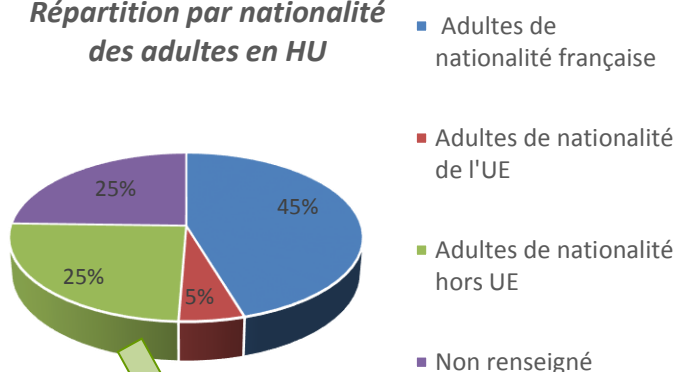
2.3 Situation administrative des personnes hébergées en hébergement d'urgence, stabilisation et CHRS

Répartition par nationalité des adultes hébergés en HU-stabilisation-CHRS



Le focus est réalisé sur ces trois dispositifs uniquement car l'accès aux autres dispositifs de l'AHI est conditionné à une situation administrative régulière et à la détention de ressources.

Répartition par nationalité des adultes en HU

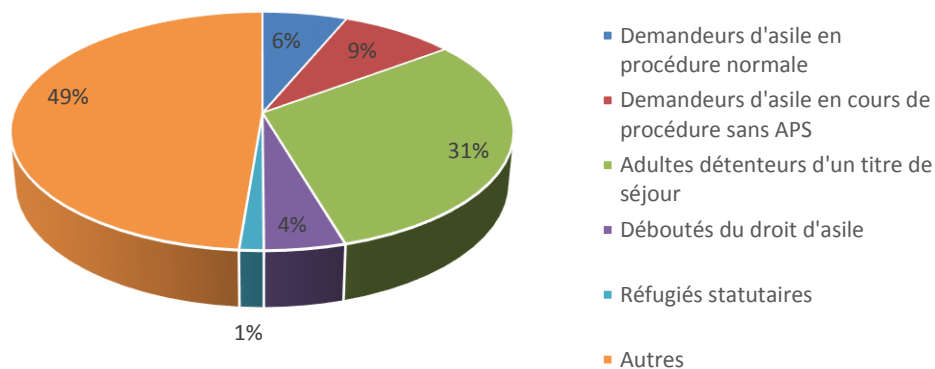


C'est sur les dispositifs de l'hébergement d'urgence que l'on retrouve la plus grande part de personnes de nationalité de l'Union Européenne et de nationalités hors Union Européenne.

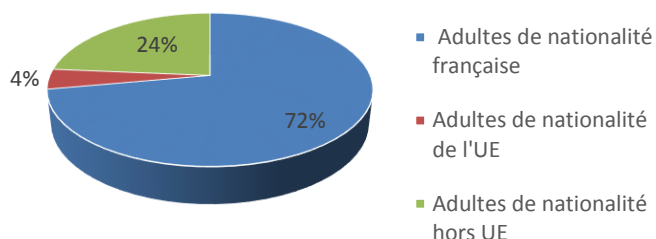
Concernant les adultes issus de l'UE, 71% d'entre eux sont sans droits (*présence de plus de trois mois sur le territoire, sans ressources, sans emploi*).

25% de "non renseigné", notamment pour les personnes prises en charge en nuitées hôtelières.

Situation des adultes de nationalité hors UE en hébergement d'urgence

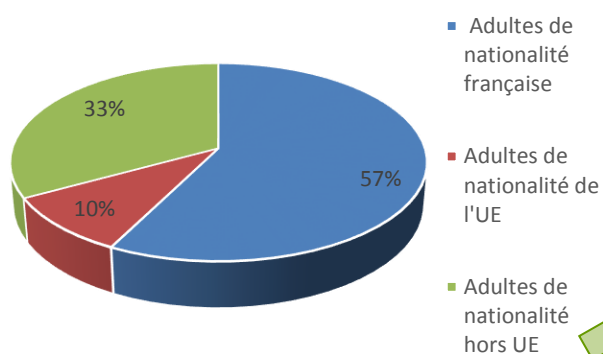


Répartition par nationalité des adultes en stabilisation

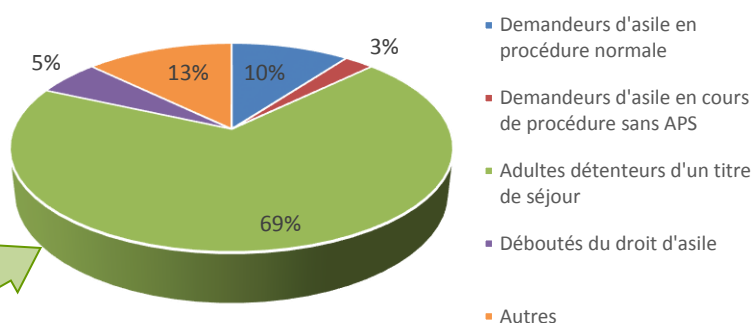


En stabilisation, 44% des adultes de nationalité hors UE sont détenteurs d'un titre de séjour (56% sont dans « Autres »).

Répartition par nationalité des adultes en CHRS



Situation des adultes de nationalité hors UE en CHRS



2.4 Situation socio-professionnelle

Hébergement d'urgence et hébergement d'insertion :

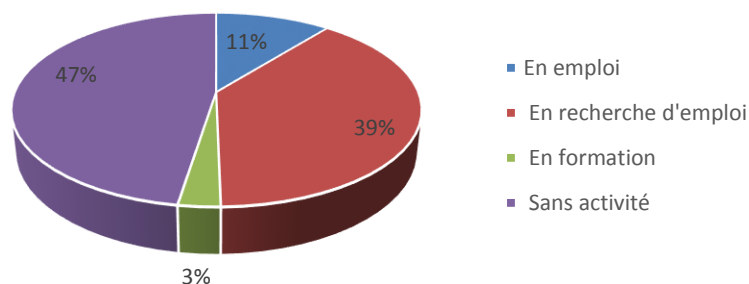
La part des personnes en emploi est relativement faible sur les dispositifs d'hébergement d'urgence et d'hébergement d'insertion : elle varie entre 11% et 16%.

La part des personnes sans activité représente 47% en hébergement d'urgence. Cela peut s'expliquer en partie par les situations administratives complexes qui n'ouvrent pas de droits au travail.

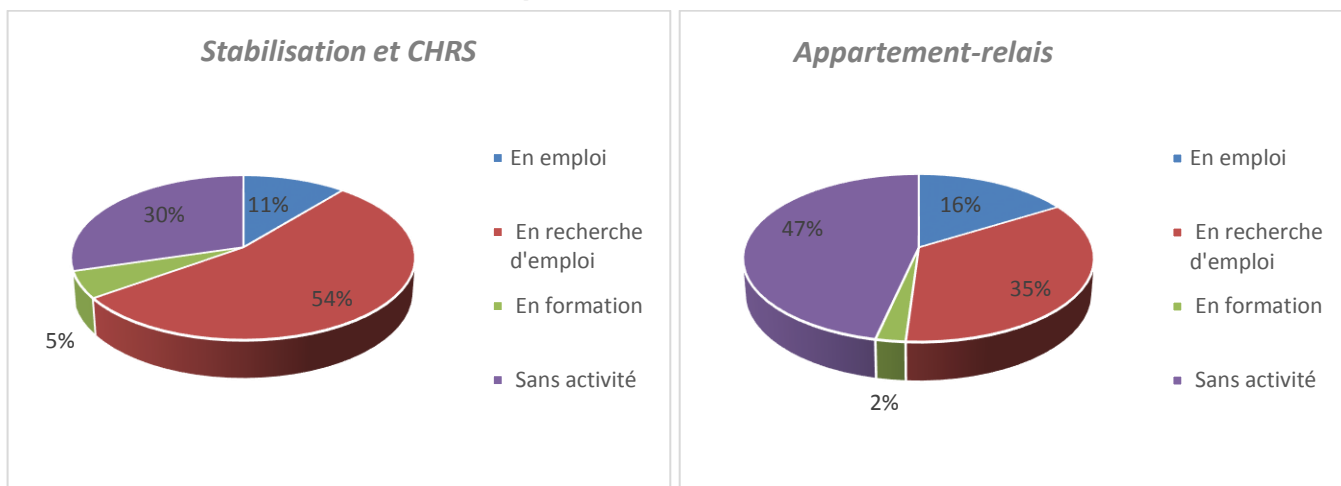
Cette part est également de 47% pour les personnes hébergées en appartement-relais.

La part des personnes en recherche d'emploi est la plus élevée sur l'hébergement de stabilisation et sur le CHRS, soit 54%.

Situation professionnelle des adultes hébergés en HU



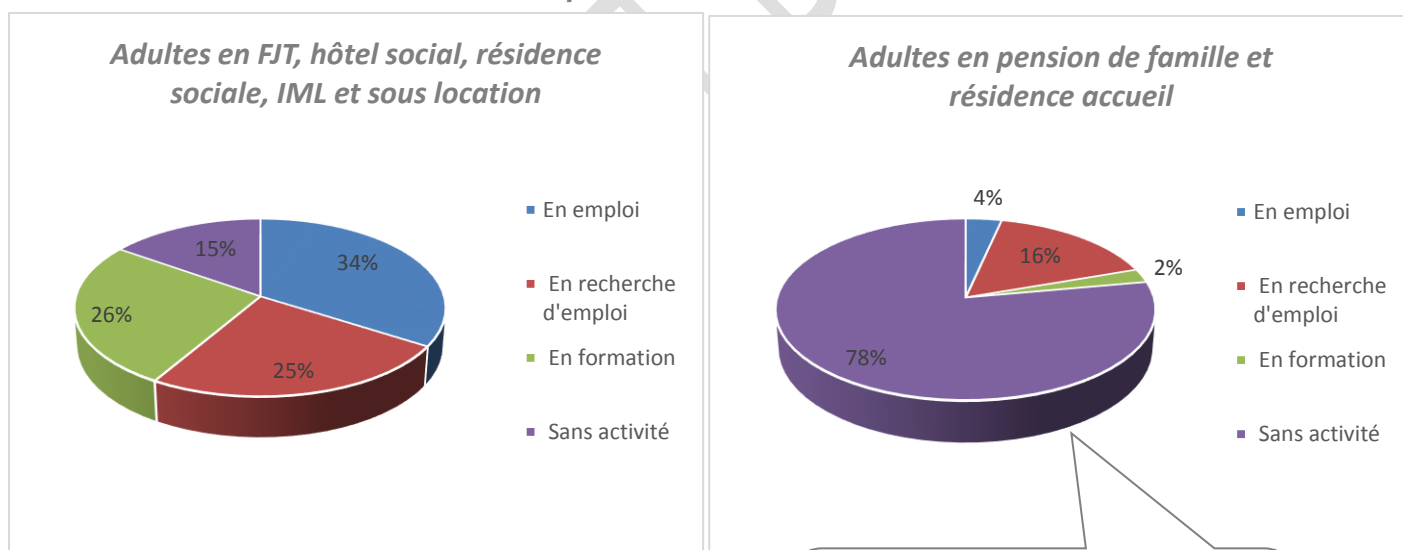
Situation professionnelle des adultes en :



Logement adapté :

La part des personnes en formation (26%) et en emploi (34%) sur les dispositifs du logement adapté - hors maison relais-pension de famille - est relativement importante.

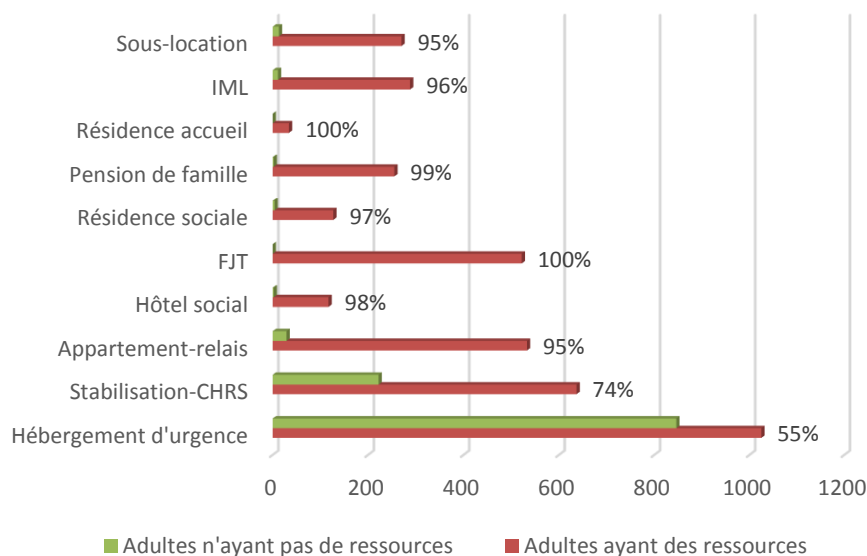
Situation professionnelle des adultes en :



A l'inverse, en maison relais-pension de famille et en résidence accueil on constate une forte part des personnes sans activité : 78%

2.5 Situation par rapport aux ressources

Répartition par situation de ressources

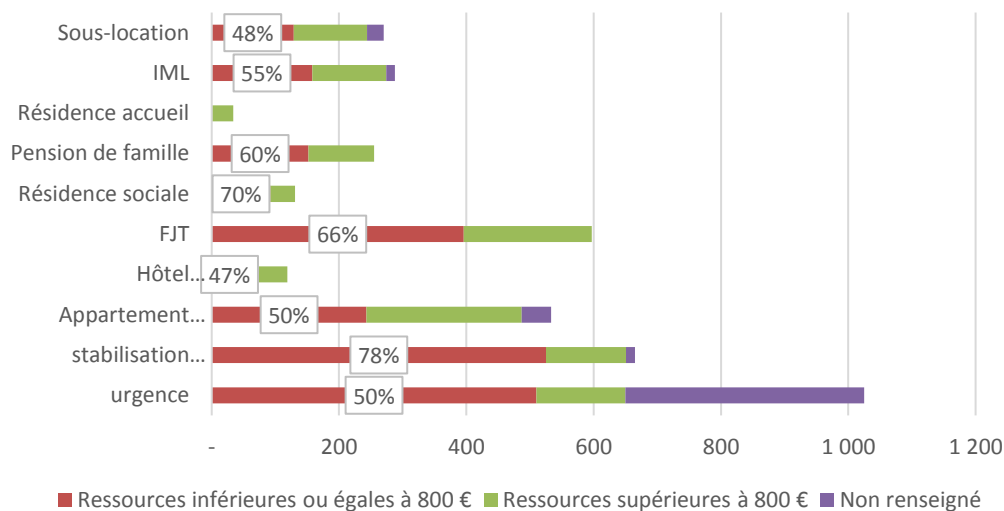


77% des adultes hébergés-logés tous dispositifs confondus ont des ressources.

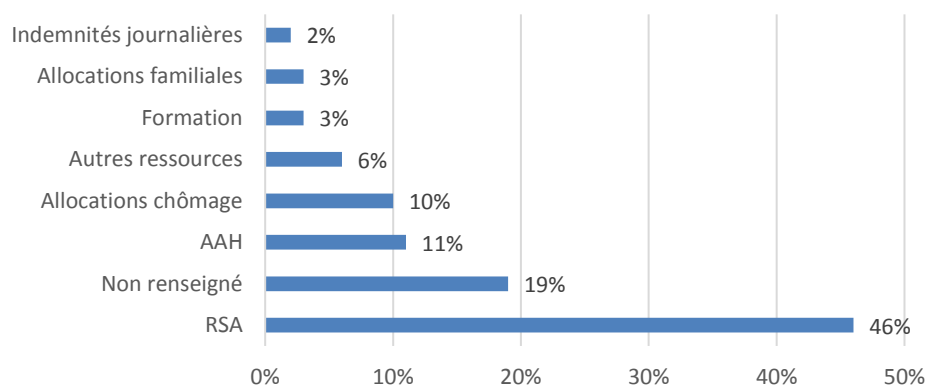
45% des personnes présentes en hébergement d'urgence en 2015 n'ont pas de ressources contre 26% des personnes hébergées en CHRS-stabilisation et 5% des personnes hébergées en appartement-relais.

Et parmi les adultes ayant des ressources, **60% des personnes ont des ressources inférieures ou égales à 800€**

Niveau de ressources des adultes hébergés-logés

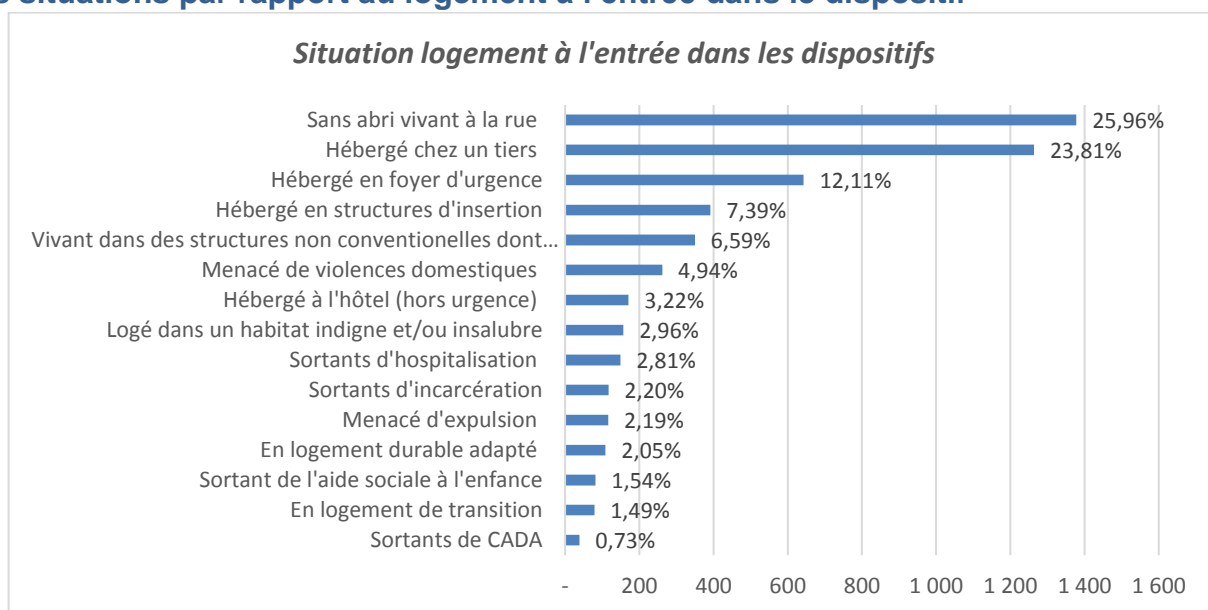


Nature des revenus des adultes hébergés-logés

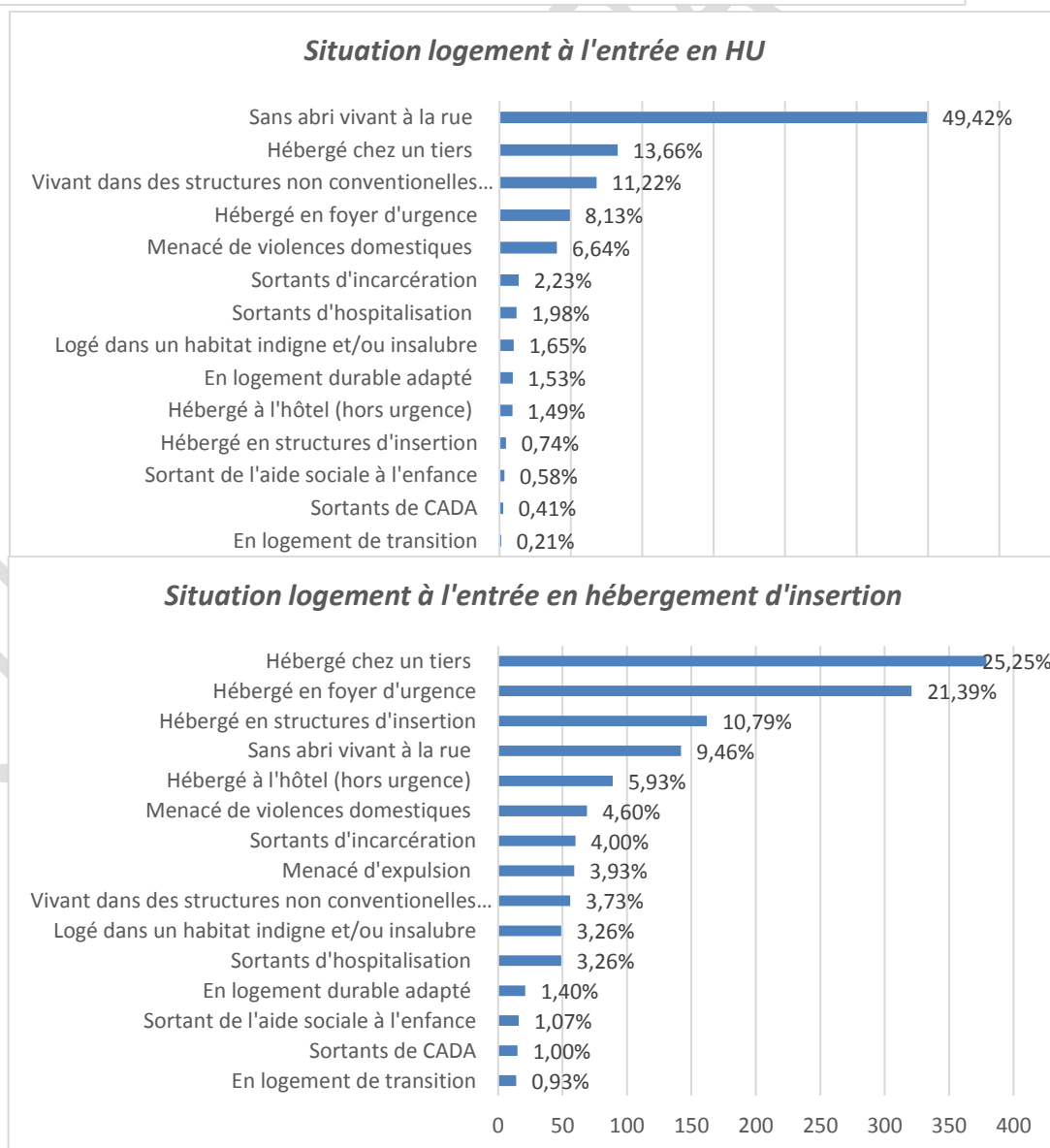


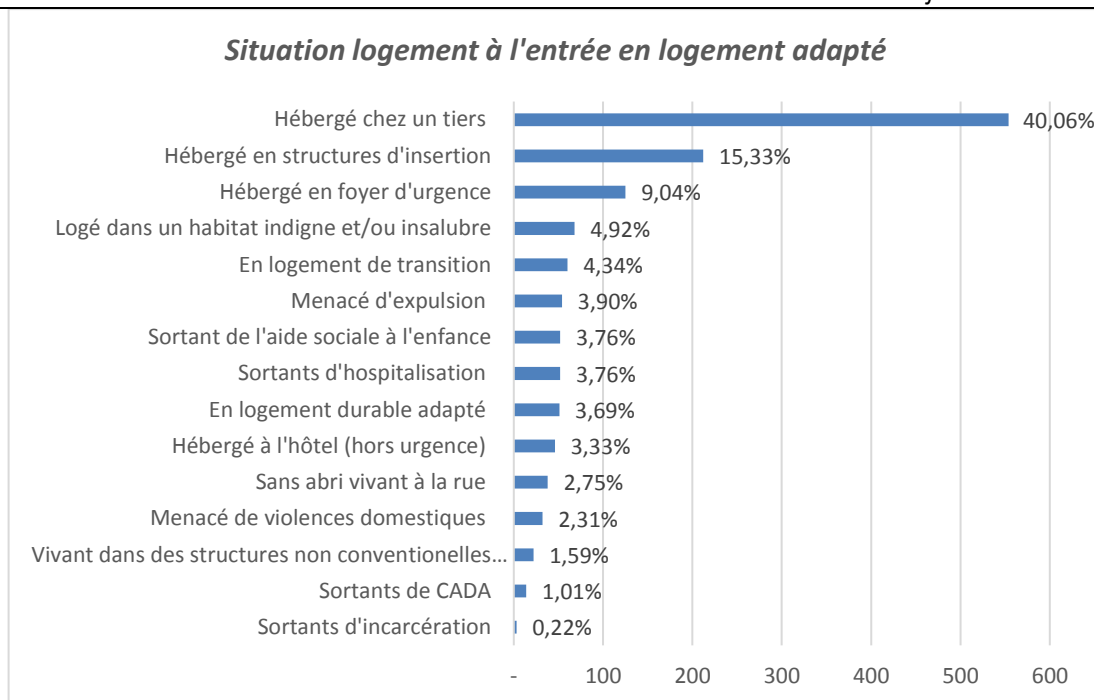
Les adultes ayant des ressources sont pour la majorité allocataires du RSA.

3 Les situations par rapport au logement à l'entrée dans le dispositif

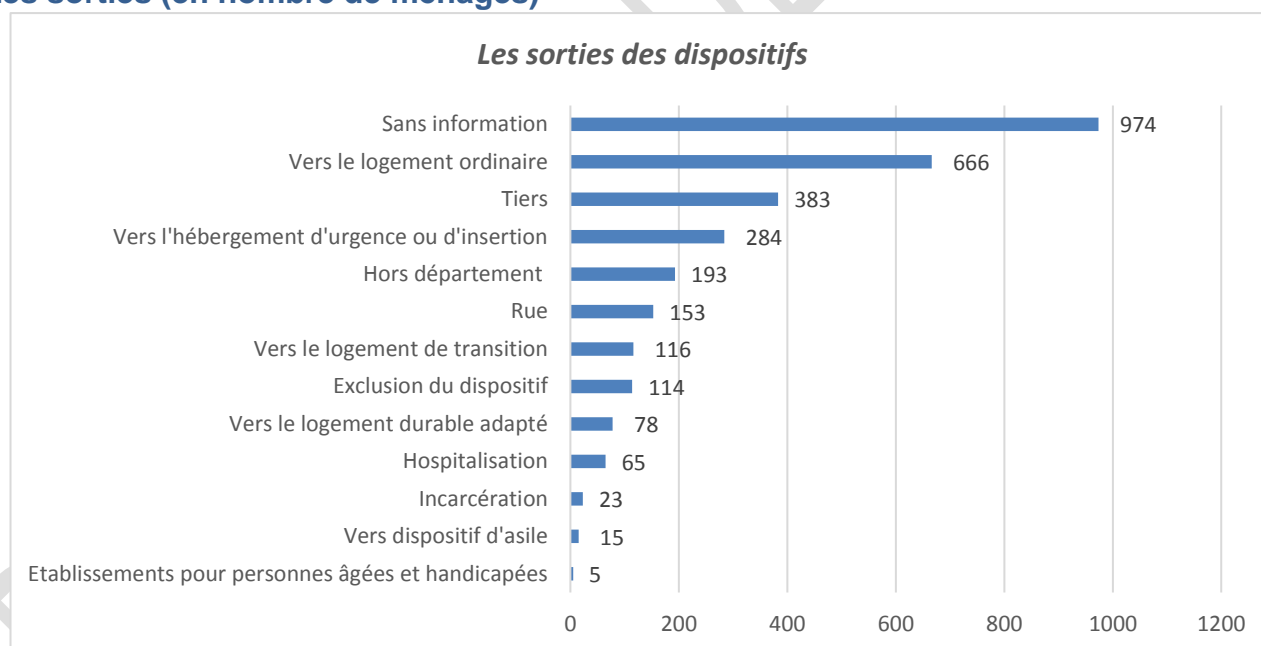


Focus par dispositifs :





4 Les sorties (en nombre de ménages)



Les sorties vers le logement ordinaire se font à 60% vers le parc privé et à 40% vers le parc public. Elles se répartissent comme suit :

- 15% par la commission DALO
- 10% par la commission MDES
- 3% par SYPLO (pour rappel, en 2015, SYPLO n'était réservé qu'aux sortants de CHRS et de CADA)
- et les 12% restants sont des attributions HLM hors réservation préfectorale

Focus par dispositifs :

